

COMMUNE DE LA TRINITE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN ET DE SEISME

PLAN DE ZONAGE



COPIE CERTIFIEE CONFORME
L'ingénieur délégué des T.P.E.
Chef de service aménagement
urbain opérationnel

97
Bernard MARTIN

ECHELLE: 1/5000
Aout 1999
PRESCRIPTION D'UN PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES (PER) le 31 DECEMBRE 1985
VALANT PPR conformément à la loi n° 85-101 du 2 Janvier 1985
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 1 OCTOBRE 1998
ENQUETE DU 7 SEPTEMBRE 1998 AU 7 OCTOBRE 1998
APPROBATION DU PPR: 17 NOVEMBRE 1999

ETABLI PAR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
SERVICE AMENAGEMENT URBAINISME OPERATIONNEL

LEGENDE

- A Affaissement.
- E Effondrement.
- Eb Eboulement.
- G Glissement.
- R Ravinement.
- NE Zone non exposée
-  ZONE ROUGE (zone inconstructible).
-  ZONE BLEUE (zone soumise à des mesures de protection).

L'ensemble de la commune est soumis à un risque sismique

